

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 14 novembre 2023



Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT)

L'enquête publique environnementale se poursuit : réunion publique mercredi 15 novembre à Fenouillet

Dans le cadre de l'enquête publique environnementale concernant les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) qui se tient jusqu'au 5 décembre prochain, la commission d'enquête organise une réunion publique mercredi 15 novembre de 19h à 21h à la salle des fêtes de Fenouillet. Cette rencontre permettra au public de s'informer et d'exprimer son avis sur les enjeux environnementaux de cette opération, ainsi que sur les propositions du maître d'ouvrage pour « Éviter, Réduire, Compenser » ses effets.

L'enquête publique environnementale relative aux AFNT se déroule **du 6 novembre au 5 décembre 2023**, dans les 5 communes concernées par l'opération : Toulouse, Fenouillet, Lespinasse, Saint-Jory et Castelnau-d'Estrétefonds. C'est la dernière étape administrative avant le démarrage des travaux.

À l'initiative de la commission d'enquête désignée à cet effet par le Tribunal administratif de Toulouse, **une réunion publique se tiendra mercredi 15 novembre 2023 de 19h à 21h, à la salle des fêtes de Fenouillet** - 18, rue de l'Église – 31150 Fenouillet. Son but : informer le public sur la teneur de l'opération AFNT, et sur les propositions du maître d'ouvrage SNCF Réseau pour « Éviter, Réduire, Compenser » son impact sur les milieux naturels, la santé et les activités humaines. Une traduction simultanée en langue des signes permettra aux personnes sourdes et malentendantes de suivre les échanges et d'y participer.

En dehors de ce temps fort, la commission d'enquête a également prévu d'accueillir les populations riveraines lors de 7 permanences dont une dématérialisée, pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer :

- Lundi 6 novembre, de 14h à 16h15 - Maison de la citoyenneté Est - 8, avenue du Parc à Toulouse ;
- Vendredi 10 novembre, de 14h00 à 17h - Mairie de Fenouillet ;
- Samedi 18 novembre, de 10h à 12h - Mairie de Saint-Jory ;
- Mercredi 22 novembre, de 14h à 17h - Mairie de Lespinasse ;
- Vendredi 24 novembre de 14h à 17h - Permanence dématérialisée en visioconférence ;
- Jeudi 30 Novembre de 9h à 12h - Mairie de Castelnau-d'Estrétefonds ;
- Mardi 5 Décembre de 14h00 à 17h - Maison de la citoyenneté Est - 8 avenue du Parc à Toulouse.

Le public est également invité, pendant toute la durée de l'enquête publique, à se connecter à la plateforme dédiée : <https://www.registre-numerique.fr/afnt>. Chacun peut y consulter librement le dossier d'autorisation environnementale complet au format numérique et déposer en ligne ses observations, questions et contributions.

L'enquête publique se terminera le mardi 5 décembre à 17h. À l'issue, la commission d'enquête établira son rapport et formulera son avis. Sur la base de ses conclusions, il reviendra à l'Etat de décider de délivrer l'arrêté d'autorisation environnementale permettant d'engager les travaux.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

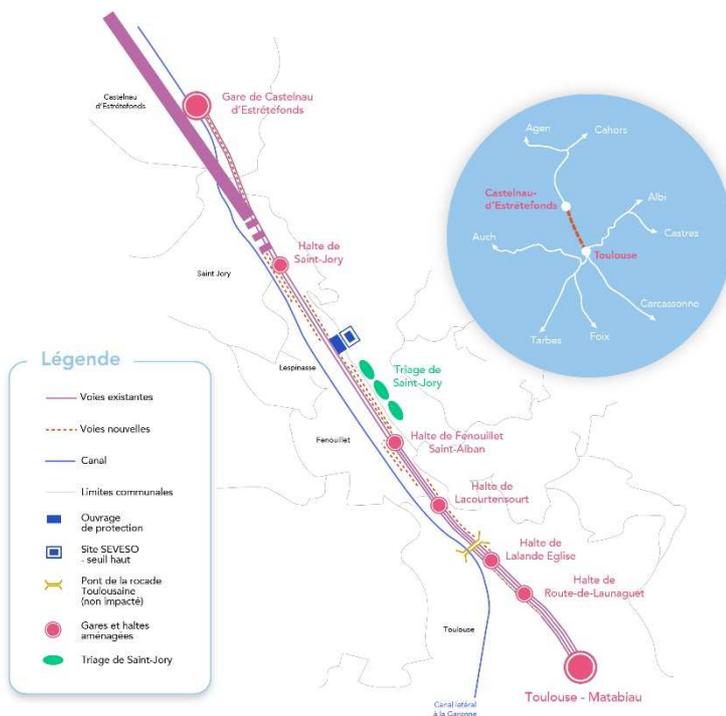
Toulouse, le 14 novembre 2023



À propos des AFNT

Partie intégrante du Grand Projet ferroviaire Sud-Ouest (GPSO), les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse, couplés à la création de lignes nouvelles sur les axes Bordeaux - Toulouse et Bordeaux – Dax, visent à renforcer l'offre de services du territoire, pour :

- améliorer les transports du quotidien ;
- développer le fret ;
- accueillir les futures circulations TGV et TET (Trains d'équilibre du Territoire).



L'opération AFNT s'étend sur un linéaire de 19 km de voies. Elle comprend :

- la mise à 4 voies de l'infrastructure ferroviaire de Toulouse à Saint-Jory, en vue de l'accueil des futurs TGV ;
- la réalisation d'un terminus partiel des TER périurbains à Castelnaud-d'Estrétefonds ;
- l'aménagement de 6 haltes et pôles d'échanges multimodaux ;
- la commande à distance des postes de signalisation et l'adaptation de la caténaire.

Le projet en quelques chiffres

12	3 km	73 km	67 km	48	7,7 km
nouveaux ouvrages d'art (6 pont-routiers et ferroviaires, 1 galerie, 3 passerelles et 2 passages souterrains)	de murs de soutènement	de voies créées	de caténaires régénérées par des installations de nouvelle génération	aiguillages posés ou renouvelés	d'écrans antibruit